

ARRÊTÉ N° 2024 – 28

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A LA RESPONSABLE ADMINISTRATIVE DU SERVICE FINANCIER

L'administrateur provisoire,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11,
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités de mise en place d'un service facturier au sein des organismes publics nationaux ;
Vu l'arrêté 2015-28 portant nomination de Madame Nathalie BRICIER en qualité de responsable administrative du service financier de l'IEP
Vu l'arrêté en date du 25 octobre 2024 de désignation de l'administration provisoire visé par le recteur de la Région Académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

ARRÊTE

- Article 1 :** Madame Nathalie BRICIER, responsable administrative du service financier de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom de l'administrateur provisoire, Monsieur Franck BIGLIONE, maître de conférences, les bordereaux des titres de recettes et des mandats de paiements.
- Article 2 :** Madame Nathalie BRICIER, reçoit délégation de signature aux fins de certification des services faits dans le logiciel SIFAC (système d'Information Financier Analytique et Comptable).
- Article 3 :** L'arrêté n°2021 – 03 du 3 février 2021 est abrogé
- Article 4 :** Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa réception par le Recteur de l'académie. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du déléguant ou du déléguataire.

Fait à Aix-en-Provence, le 25 octobre 2024.

**Franck BIGLIONE,
Maître de Conférences,
Administrateur provisoire**



TRANSMIS AU RECTEUR LE : 28/10/2024
DATE D’AFFICHAGE ET PUBLICATION : 04/11/2024